

Objet: Remboursement Transport scolaire année 2024-2025 - DE\_034\_2024

**Séance du jeudi 19 septembre 2024**

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 04 septembre 2024

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

*dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD*

**Présents :** SYLVIE LACOMBE représentée par GEORGETTE TOUZY ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

**Représentés :** SYLVIE LACOMBE représentée par GEORGETTE TOUZY

**Absents :** CHRISTELLE CHAUVET

**Excusés :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Salers est la collectivité organisatrice de second rang du transport scolaire et que le Conseil départemental du Cantal, organisateur de premier rang, a fixé un tarif annuel du transport par enfant scolarisé.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- décide de renouveler sa participation d'un montant de 80 euros (quatre-vingt euros) par enfant domicilié sur la commune et utilisant le service de transport scolaire jusqu'à nouvel ordre.

Ce remboursement interviendra après fourniture du justificatif de paiement et d'un RIB auprès du secrétariat de Mairie.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture de AURILLAC le 20 Septembre 2024  
et publication ou notification du 20 Septembre 2024

Le Maire,

A. DUJOLS

La Secrétaire de  
séance,  
S. GAILLARD



Le Maire,  
A. DUJOLS



Date de transmission de l'acte: 20/09/2024

Date de réception de l'AR: 20/09/2024

015-211501754-DE\_034\_2024-DE

A G E D I